



des opérations minière et maritime, la proposition apportait plusieurs modifications importantes au projet actuel, en particulier:

- L'agrandissement des installations existantes au port Milne;
- La construction et l'exploitation de 100 km de voie ferrée dans le corridor du nord, près de l'actuel chemin d'approvisionnement (Tote), pour transporter le minerai extrait vers le port Milne; et
- Une augmentation du trafic maritime au port Milne, avec jusqu'à 168 voyages de minéraliers par an.

C'était la plus longue et la plus vaste évaluation de l'histoire de la Commission, dont deux ans pendant la pandémie de la COVID-19. La CNER a facilité la participation en utilisant Zoom et les téléconférences; certaines séances de l'audience publique ont été diffusées en direct au Nunavut et au Canada sur la chaîne Uvavut TV de la Nunavut Independent Television. La Commission a animé plus de 40 jours de réunions, incluant 26 jours d'audiences publiques et de tables rondes communautaires. Elle a reçu des milliers de pages d'information de la Baffinland et de plus de deux douzaines d'intervenants inscrits (représentant des organisations inuites, des organismes de réglementation, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires). Pendant cette évaluation, des centaines de personnes ont posé des questions et ont partagé leurs connaissances et leurs expériences. Le promoteur, les intervenants inscrits, des représentants communautaires invités des collectivités touchées du Nord de l'île de Baffin, soit de Pond Inlet, Igloolik, Sanirajak, Arctic Bay, Clyde River, Grise Fiord et de Resolute ainsi que des membres intéressés de la population ont participé aux quatre séances des audiences publiques.

Pendant l'évaluation, la Commission a réalisé que malgré l'expérience acquise avec l'actuel projet de la rivière Mary et les mémoires/observations détaillés du promoteur et des parties, des questions continuaient à se poser et des incertitudes subsistaient toujours, notamment:

1. Est-ce que les précédentes prévisions de la Baffinland et sa surveillance des incidences de l'actuel projet de la rivière Mary présentent une vision réaliste des effets vus et vécus par les collectivités touchées?
2. Est-ce que les plans actuels et proposés par la Baffinland pour limiter les effets négatifs du projet en cours et de la proposition fonctionnent comme prévu?
3. Est-ce que l'augmentation significative du trafic maritime pourrait se répercuter négativement sur les mammifères marins (narvals, phoques et morses), sur les poissons de mer et sur le milieu marin?
4. Est-ce que la construction et l'exploitation de la voie ferrée dans le corridor nord pourraient avoir des incidences négatives sur les populations et les déplacements des caribous (directement ou de concert avec d'autres infrastructures comme la route Tote voisine et la voie ferrée dans le corridor sud, préalablement approuvée pour le projet de la rivière Mary mais pas encore construite)?

5. Est-ce que l'augmentation des émissions de poussière le long de la route Tote et au site de la mine aura des effets négatifs sur l'air, la végétation, l'eau douce et la glace? et
6. Est-ce que l'augmentation des émissions de carbone noir provenant des minéraliers utilisant du mazout lourd à l'extérieur du Nunavut, pourrait avoir des effets négatifs sur la glace et la neige?

La Commission a entendu les organisations inuites et communautaires reprocher au promoteur de ne pas avoir convenablement tenu compte du savoir et des expériences inuites ni de l'appliquer sérieusement pour régler de telles incertitudes et gérer de manière adaptative les effets du projet actuel de la rivière Mary. Ces parties ont identifié d'importants écarts entre les incidences du présent projet vues et subies par les Inuits et les réactions correctives de la Baffinland. Voici quelques exemples de négation des effets et de la lenteur des réactions:

- Émission et dispersion de poussière rouge près du projet en cours; et
- Changements dans la répartition et l'abondance des narvals et des phoques le long de la voie maritime depuis le début de l'expédition maritime du minerai du projet.

D'après l'Inuit Qaujimagatuqangit transmis à la Commission par les détenteurs du savoir, ces effets se sont répercutés sur leur capacité/volonté de camper, pêcher, chasser, ramasser des baies dans les zones affectées par la poussière rouge; ils décalent la saison de la chasse aux narvals et aux phoques en modifiant l'emplacement et les efforts requis. Les collectivités ont soutenu que de tels changements menacent la sécurité alimentaire et engendrent des pertes dans les récoltes pour lesquelles elles ne peuvent être indemnisées. Se référant aux préoccupations des collectivités concernant les effets négatifs potentiels, les organisations inuites et la majorité des intervenants communautaires n'ont pas appuyé la proposition.

La Commission a également tenu compte des importants et substantiels avantages financiers substantiels, évalués à 2,4 milliards de dollars en redevances que pourrait rapporter cette proposition parmi d'autres avantages économiques. Cette dernière deviendrait donc, pour les décennies à venir, un moteur capital de l'économie de la région et du Nunavut en général et un important pôle de la stratégie d'emploi pour la population croissante des jeunes inuits. La proposition s'annonce particulièrement fructueuse pour l'emploi et les contrats des Inuits, pour l'appui à l'infrastructure communautaire et l'indemnisation des effets du projet. Elle a donc été soutenue par les municipalités (hameaux) de Pond Inlet et de Sanirajak. La Baffinland a en outre indiqué que si cette mise en valeur n'était pas approuvée, l'avenir de l'actuel projet de la rivière Mary et du projet initial, tel qu'approuvé en 2012, serait particulièrement menacé. Par conséquent, la Commission a tenu compte des possibles, importants et immédiats effets socioéconomiques négatifs qui découleraient du placement de l'actuel projet de la rivière Mary en phase de préservation et d'entretien et des incidences négatives à plus long terme qui surviendraient en cas de non-évolution du projet initial.

Plusieurs parties ont contesté les prédictions d'avantages économiques et les conclusions de la Baffinland quant à la viabilité de l'actuel projet minier de rivière Mary sans la proposition de mise en valeur de la phase 2. De nombreux résidents des collectivités touchées ont déclaré que les avantages socioéconomiques potentiels de la proposition n'étaient que des avantages financiers

alors que les incidences socioéconomiques se répercutaient sur l'utilisation des terres, les récoltes, cultures et la sécurité alimentaire et qu'aucun argent n'arriverait à les compenser.

La Commission a conclu qu'en raison de différents facteurs, incluant l'éducation, la formation, le marché du travail et la démographie – certains d'ailleurs hors du contrôle du promoteur, la prestation de toute la gamme des avantages proposés demeurerait incertaine et que des questions continuaient à se poser, notamment l'envergure des marchés accordés aux Inuits et des possibilités d'emplois pour la population du Nunavut qui pourraient s'inscrire dans la proposition de mise en valeur de la phase 2. Toutefois, il importe de considérer, dans une approche intégrée tenant compte des substantiels effets négatifs sur l'environnement, les récoltes, les cultures, l'utilisation des terres et la sécurité alimentaire, la possibilité de remarquables et durables avantages économiques que pourrait engendrer la proposition. Pour prendre sa décision stipulant qu'à l'heure actuelle, la proposition telle qu'évaluée ne devrait pas être autorisée à aller de l'avant, la Commission a donc examiné, dans une approche holistique, la potentialité d'effets socioéconomique et environnementaux positifs et négatifs de la proposition et a jugé que la proposition telle qu'évaluée ne devrait pas être approuvée à ce stade.

En terminant, la Commission remercie le promoteur, les gouvernements fédéral, territorial et locaux, les organisations inuites, les intervenants inscrits, les représentants communautaires et les membres de la population, d'avoir partagé leurs connaissances, leur sagesse et leurs points de vue. Elle les remercie de leur dévouement, de leur passion et de leur travail acharné; leurs contributions ont grandement instruit la Commission dans cette évaluation menée en ces temps difficiles de la pandémie de la COVID-19. Elles lui ont apporté d'inestimables informations sur lesquelles la Commission s'est fondée.

Merci



Marjorie Kaviq Kaluraq  
Présidente  
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

**REMARQUE:** La Commission a publié un document **Faits saillants (no. d'identification: 339559 and 339560)**, guide en langage simple du rapport de réexamen, avec recommandations (no. d'identification: 339558). Ces deux documents sont affichés sur le registre public de la Commission à l'adresse [www.nirb.ca/project/124701](http://www.nirb.ca/project/124701), et peuvent être récupérés d'après leur numéro d'identification respectif.

**Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec:**

Karen Costello, directrice exécutive  
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

1-866-233-3033 ou [kcostello@nirb.ca](mailto:kcostello@nirb.ca)